



Département d'Eure-et-Loir, commune de

LEVAINVILLE

Plan local d'urbanisme, deuxième modification Compte rendu de réunion n°1 du 15 juin 2026

P = présent ; AE = absent excusé ; D = diffusion

Intervenants	Représentés par	P	D
<u>Maître d'ouvrage :</u>			
Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France 22, Rue de Savonnière, 28230 Épernon 02 37 83 49 33	Stéphane Lemoine, président Yves Marie, vice-président en charge de l'espace et de l'urbanisme Alexis Perrot, chargé de mission SCOT, PLUI-PLU, PLH	P	X
Mairie de Levainville 3 rue de la Mairie, 28700 Levainville	Yoann Debouchaud, maire		x
<u>Organismes associés au titre des services de l'État :</u>			
DDT 28 , Sauh/Bpat 17, place de la République 28019 Chartres cedex.	DDT service habitat : ddt-sauh@eure-et-loir.gouv.fr Justine KIRCH, justine.kirch@eure-et-loir.gouv.fr Yohanan REBER, yohanan.reber@eure-et-loir.gouv.fr	P P	X x
DDCSPP , 15, place de la République, 28019 Chartres cedex	stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr		
UDAP , 15, place de République, Bp 80527 28019 Chartres cedex	udap.eure-et-loir@culture.gouv.fr hadrien.nafilyan@culture.gouv.fr	P	X
DREAL , 5, avenue Buffon, Bp 6407, 45064 Orléans cedex 2	ut28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr		X
DRAC , 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex	secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr		X
Inspection académique , 15 place de la République, 28019 Chartres	M. Pinsard, ce.dos28@ac-orleans-tours.fr		X
ARS , 15, place de la République 28019 Chartres cedex	ARS-CVL-DD28-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr		X
<u>Organismes associés autres que l'État :</u>			
Conseil départemental d'Eure-et-Loir Hôtel du département 1, place Châtelet 28025 Chartres cedex	alice.zrida@eurelien.fr.	P	X
Conseil régional Centre-Val de Loire 9, rue Saint-Pierre-Lentin, 45041 Orléans cedex	Helene.force@centrevaleloire.fr		X
Cci , 5, avenue Marcel-Proust, 28000 Chartres	adrien.croizier@cci28.fr		X
Chambre d'agriculture 28 10, rue Dieudonné-Costes, 28019 Chartres cedex	Gautier Dedenon, g.dedenon@eure-et-loir.chambagri.fr	AE	X
Chambre de métiers , 2, rue d'Aquitaine, 28110 Lucé	cma28@cma-cvl.fr bonjour@cma-cvl.f		X
<u>Chargé d'études</u> : agence Gilson & associés Sas 4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres, tél : 02 37 91 08 08 contact@gilsonpaysage.com	Mathieu Pichon, mathieu.pichon@gilsonpaysage.com Arthur Dutilloy, arthur.dutilloy@gilsonpaysage.com	P	x

Objet de la réunion

Réunion pour retour des avis des personnes publiques associées.

Procédure

Évaluation environnementale

La saisine de l'autorité environnementale au titre de la demande au cas par cas ad' hoc pour l'évaluation environnementale a été faite le 29 mai 2026.

Pour assurer une meilleure information du publique, il est convenu que les évolutions induites par les remarques des personnes publiques associées (voir ci-dessous), soient intégrées au dossier avant enquête publique. Le dossier sera de nouveau transmis aux personnes publiques associées et consultées.

Présentation du dossier

Le lien ci-dessous permet de télécharger le dossier tel que présenté lors de la réunion.

<https://gofile.me/7uP4p/aqCGnw9ml>

Remarques des personnes publiques associées

Direction départementale des territoires

Monsieur Reber recommande de renforcer la justification de l'aménagement d'un nouveau carrefour giratoire à l'ouest et d'une voie d'accès parallèle à la RD 910. En effet, localement, les raisons sont connues et validées, toutefois, il est préférable de rappeler ces justifications par souci de pédagogie et pour renforcer la sécurité juridique du projet.

Les orientations d'aménagement devront intégrer les prescriptions relatives à l'intégration paysagère du projet, notamment celles concernant les vues depuis la très circulées RD 910.

Madame Kirch souhaite avoir des précisions sur le tracé de la zone. Le chargé d'étude précise que le tracé de la zone a été calé sur la division cadastrale effectuée dans le cadre du projet. Le cadastre n'est pas encore à jour, c'est pourquoi cette délimitation n'apparaît pas sur le fond de plan.

Conseil départemental

Madame Zrida souhaite s'assurer que le service AD2I a bien été consulté, oui répond Monsieur Pérot, cela a été fait par le bureau d'étude en charge de la conception du projet.

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

M. Nafilyan demande que l'intégration paysagère du projet et notamment de la voie objet de la présente modification soit déclinée dans l'orientation d'aménagement par la plantation d'une haie entre la RD 910 et la voie d'accès objet de la présente modification.

Fait à Chartres, le 6 juillet 2026, Mathieu Pichon
